

Économie

DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA PRODUCTION LOCALE



Carrefour Destreland et Carrefour Contact Grand-Camp intensifient leur stratégie de soutien à la production locale, notamment via la création d'un logo Produits d'ici. De son côté, le Parc national développe la marque Esprit Parc, qui fédère déjà une trentaine de sociétés. **pages II et III**

Photo : Roberto Birhus

INITIATIVE

Trois entreprises écocitoyennes distinguées

Aqualodge, Sicarys et les Rochers de la Caraïbe ont remporté les Trophées Environnementalité décernés dans le cadre de la Semaine de l'Environnement. **page V**



DISTINCTION

Le port et le comité de tourisme encore récompensés

La « performance » et la « productivité » du Grand Port de Guadeloupe ont été distinguées tandis que le comité de tourisme recevait le trophée Social Media 2016. **page IV**

TRANSPORT AÉRIEN

Liat : des pertes estimées à 3,4 millions de dollars **page IV**

LES FIP ULTRAMARINS VONT S'OUVRIRE AUX CONTRIBUABLES DE L'HEXAGONE

Le 11 octobre, l'Assemblée Nationale a voté le projet de loi sur l'Égalité réelle défendue par la ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts. L'une des mesures est passée inaperçue : à son article 41, le projet de loi prévoit une extension des Fonds d'investissements de proximité ultramarins (Fip) (1) à l'ensemble des Français. À partir de janvier 2017, tous les contribuables français, et

non plus seulement les résidents fiscaux ultramarins, pourront donc réduire leur impôt. En investissant dans ces futurs Fip Dom Com, ils bénéficieront d'une réduction d'impôt sur le revenu majorée à 38%, alors qu'elle n'est que de 18% pour les Fip métropolitains.

Après 9 ans d'historique, le montant de la collecte des Fip Corses atteint désormais 70 millions par an. Pour les

Dom Com, un résultat comparable est attendu, avec des variantes selon les territoires.

UN EFFET DE LEVIER

« Nous devrions atteindre environ 15 ou 20 millions d'euros à La Réunion pour la première année », précise Alain Esnault, directeur général d'Apicap, société de gestion proposant aujourd'hui un Fip Dom Com.

« Le projet de loi supprime

l'asymétrie qui interdisait aux contribuables domiciliés en Métropole d'investir dans les fonds d'investissements de proximité qui s'adressent à des entreprises implantées dans les Dom. Ces investissements seront désormais possibles. Cette mesure contribuera à renforcer les fonds propres des TPE/PME ultramarines », a estimé la ministre des Outre-mer Ericka Bareigts.

En effet, ces investissements

directs auront un effet de levier qui devrait permettre aux PME de lever le même montant de dette bancaire, soit des montants non négligeables pour les PME des Dom Com.

Autre conséquence de cette décision : le secteur devrait s'ouvrir à la concurrence dès l'année prochaine.

(1) Les Fip ultramarins sont des fonds communs de placement à risque, investis dans des petites et moyennes entreprises ultramarines.